



RÈGLEMENT INTERIEUR DE L'ALAE 2017 / 2018

Responsabilité

- Les enfants sont sous la responsabilité de la MJC sur tous les temps périscolaires (matin, midi et soir), sur les trois écoles, ce qui implique de fait l'adhésion à notre association et une facturation au trimestre.
- La responsable de l'ALAE est habilitée à donner tout traitement médical (temporaire) si les médicaments sont confiés à un adulte de l'ALAE le matin même, accompagnés d'une ordonnance (avec la posologie), le nom de l'enfant sur les boîtes et une autorisation parentale.

Règles communes de Savoir vivre

- Les enfants doivent toujours rester à la vue des adultes qui encadrent
- Les enfants s'engagent à toujours avoir un comportement respectueux envers leurs camarades, les adultes, les locaux et le matériel mis à disposition
- aucune violence verbale ou physique ne saurait être tolérée
- Pour éviter les vols, les jeux personnels (ballons, cartes diverses, cordes à sauter, billes....) sont interdits sur tous les temps ALAE (matin, midi, TAP et soir). Les animateurs mettent toujours à disposition des enfants le matériel nécessaire.
- Ces derniers s'engagent également à respecter les consignes données par les animateurs, pour l'utilisation des jeux extérieurs et de tout le matériel mis à leur disposition (jeux de société, feutres, ballons, billes, élastiques...)
- Les familles s'engagent à ne pas régler elles-mêmes les problèmes de leurs enfants sur un temps ALAE, mais à en référer à la Responsable.

Règles spécifiques au Restaurant Scolaire

La pause méridienne doit être vécue comme un véritable temps de pause, et cela implique notamment le respect de quelques règles pour le bien-être de chacun. En effet, l'encadrement de l'ALAE consiste notamment à éduquer les enfants sur un savoir vivre en collectivité. Les animateurs seront soucieux de veiller à ce que les enfants respectent certaines règles de bienséance et de savoir-vivre, à savoir :

- a) utiliser ses couverts et non les doigts pour manger ; couper ses aliments
- b) utiliser les serviettes jetables disposées sur les tables pour s'essuyer les mains et/ou la bouche
- c) se servir en fonction de ses besoins, tout en partageant équitablement avec les autres

- d) attendre que tout le monde soit servi avant de commencer son assiette
- e) ne pas jeter les aliments ailleurs que dans la poubelle ou une barquette à déchets, ni jouer avec.
- f) goûter, au moins un peu, à tous les plats proposés, à chaque repas
- g) manger calmement pour une meilleure digestion : faire des petites bouchées et ne pas parler en mangeant
- h) parler doucement ou modérément, ne pas crier, ne pas chanter, sans grossièretés ni insultes
- i) demander à un adulte pour aller chercher quelque chose (eau, pain, serviette)
- j) nettoyer pour tout dégât au sol (verre cassé, eau renversée...)
- k) attendre que ses voisins aient terminé pour, sur l'autorisation d'un adulte, aller débarrasser ses couverts et assiette sur le chariot de service
- l) nettoyer à tour de rôle la table, et veiller à la propreté sur les chaises et au sol en partant

Sanctions

- Un enfant dont le comportement et/ou le langage serait inapproprié pourra être puni temporairement sur une chaise, ou mis à l'écart. Les animateurs veilleront à ce que qu'aucun enfant ne soit privé d'activité ludique durant tout le temps périscolaire. Un enfant n'est jamais privé de repas.
- Les enfants qui, après plusieurs rappels à l'ordre, ne respecteraient toujours pas ces règles seront notés et leurs parents prévenus rapidement des faits. Si toutefois, les comportements inadaptés tenaient à perdurer, un courrier tenant lieu d'avertissement sera envoyé. Après trois courriers, les parents seront convoqués pour une exclusion temporaire du restaurant scolaire. Si d'autres courriers devaient suivre, une exclusion définitive pourra être envisagée, en lien avec la municipalité.

Engagement Educatif

L'ALAE met en place des actions éducatives qui favorisent le développement, l'autonomie et le bien-être des enfants. C'est pourquoi, l'équipe d'animation s'engage à :

- veiller au bien être des enfants, à leur sécurité physique, morale et affective
- être à l'écoute et attentive aux comportements des enfants
- permettre l'apprentissage, le savoir-faire et le savoir-être
- inciter, sans forcer
- verbaliser systématiquement avec les enfants les situations à problème
- être vigilante aux régimes alimentaires et aux PAI.
- avoir une attitude et un langage correct
- être accueillant et bienveillant
- développer le lien avec les familles et les enseignants